

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES LOCAUX - SALLE DE COURS

Espace Santé by Physio Grancy

Les présentes conditions générales d'utilisation régissent la location des locaux d'Espace Santé by Physio Grancy (ci-après ESPG) pour la salle de cours, les vestiaires et la salle d'attente. Ces conditions doivent être acceptées par le/la locataire avant tout début d'activité. En signant ce document, le/la locataire s'engage à respecter toutes les conditions énoncées ci-dessous.

1. Tarifs

Dès le **1er janvier 2025**, les tarifs sont les suivants :

	TARIF NORMAL	TARIF RÉGULIER (1h-3h30/sem) -10%	TARIF DE FIDÉLITÉ (dès 4h/sem) -15%
1h	60	54	51
1h30	90	81	76.5
2h	120	108	102
2h30	150	135	127.5
3h	180	162	153
3h30	210	189	178.5

	FORFAIT
4h de suite	200
8h de suite	400
Journée	500

Les différents tarifs appliqués sont calculés chaque semaine en fonction du nombre de présences hebdomadaires.

2. Modalités de Paiement

Le/la locataire est tenu.e de régler le montant total des heures réservées, conformément à la facture qui lui sera envoyée le 1er du mois précédent la période de location (par exemple, le 1er février pour la réservation de l'entièreté du mois de mars).

Le paiement doit être effectué dans les délais spécifiés sur la facture. En cas de non-paiement dans les délais, ESPG se réserve le droit d'annuler la réservation ou d'interdire l'accès aux locaux.

3. Résiliation de Location

Pour les locataires réguliers, toute cessation d'activité doit être notifiée à ESPG au moins deux mois à l'avance.

En cas de non-respect de ce délai, des frais de résiliation s'élevant à 80% du montant normalement dû seront appliqués.

4. Annulation d'une Plage Horaire Réservée

Toute annulation d'une plage horaire réservée doit être communiquée à ESPG dans les plus brefs délais.

Toute annulation d'une plage horaire réservée après réception de la facture ne sera pas prise en compte et doit être payée au plein tarif.

5. Accès aux locaux

Le/la locataire recevra un code d'accès personnel à la porte d'entrée de l'Espace Santé pour son créneau horaire réservé et payé.

Ce code est strictement confidentiel et ne doit en aucun cas être partagé avec des tiers. Le non-respect de cette règle entraînera, avec effet immédiat, l'interdiction de poursuivre toute activité planifiée et l'annulation de toute réservation future. Aucun remboursement ne sera effectué.

6. Utilisation des locaux

Les locaux doivent être utilisés uniquement pour les activités réservées et dans le respect des horaires convenus.

Accès et libération de la salle de cours

Le/la locataire a accès à la salle à l'heure exacte du début du créneau réservé. La salle doit être libre à la fin du créneau afin que le cours suivant puisse commencer à l'horaire planifié.

Les vestiaires et espaces communs peuvent cependant être utilisés avant et après les cours. Ces espaces sont partagés entre les locataires de la salle de cours et de la cabine de traitement.

Utilisation du matériel

Le matériel mis à disposition par ESPG est inclus dans le prix de la location.

Un inventaire du matériel est effectué régulièrement. En cas de perte, vol ou dégradation du matériel, le/la locataire devra en informer l'équipe d'ESPG dans les plus brefs délais. Des frais peuvent être appliqués pour réparer ou remplacer le matériel manquant ou endommagé.

État des locaux

Les locaux seront remis en bon état de propreté et doivent être rendus par le/la locataire dans le même état à la fin de la période de location.

Toute dégradation ou salissure excessive pourra entraîner des frais supplémentaires.

Interdictions

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

La consommation de nourriture et de boissons est interdite dans la salle de cours.

Les chaussures sont interdites dans la salle de cours, y-compris les chaussures d'intérieur.

Respect des autres locataires

Lorsque la salle de cours est louée en même temps que la cabine de traitement, il est impératif de respecter les autres utilisateurs. Le/la locataire doit veiller à ce que son activité ne gêne pas le bon déroulement des autres activités, en particulier en termes de bruit. Ceci vaut également pour les espaces communs lors des moments de transition.

7. Modification des Conditions Générales d'Utilisation

ESPG se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'utilisation. Toute modification sera notifiée aux locataires dans un délai raisonnable avant son entrée en vigueur.

En cas de modification des conditions générales, il est entendu que l'acceptation des nouvelles conditions se fait tacitement dès lors que le/la locataire continue d'utiliser les services de location de la salle après la communication desdites modifications. Il n'est donc pas nécessaire de signer à nouveau les conditions générales pour qu'elles soient applicables.

8. Coordonnées du locataire

Nom et Prénom :

Adresse (Rue, Code Postal et Localité):

.....

E-mail :

Téléphone :

Activité pratiquée:

Utilisation de la salle :

- Jour(s):.....

- Horaire(s):

- Fréquence:

- Date de début:

- Date de fin (si connue):

- Date(s) d'absence(s):

Informations complémentaires pour site internet et page Instagram ESPG

Nom/prénom/autre à figurer sur l'agenda:

Nom de l'activité à figurer sur l'agenda :

Site internet:

Compte Instagram:

Autre:

9. Signature

Par la signature de ce document, je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'utilisation des locaux d'Espace Santé by Physio Grancy.

Date et lieu :

Signature du locataire :